

Avis adopté

Séance plénière du 29 novembre 2023

Eau potable : *des enjeux qui dépassent la tarification progressive*

Déclaration du groupe CFE-CGC

Nous souhaitons tout d'abord remercier les rapporteurs, l'ensemble des conseillères et conseillers ayant pris part aux travaux et l'administration pour la qualité de cet avis et des nombreux échanges.

Le modèle de la tarification progressive est un modèle vertueux à la base, et avait tout son sens dans la période 2000-2020. Cette logique semble pourtant dépassée aujourd'hui car la prise de conscience sociétale rebat chaque année les bases globales de consommation et semble mettre à mal les équilibres économiques de l'ensemble des acteurs. La logique de la tarification progressive vise donc uniquement le consommateur pour le sensibiliser à l'usage de la ressource mais doit aussi s'accompagner d'un système d'adéquation économique pour les acteurs de l'eau afin de favoriser chez ces derniers des solutions durables de la gestion de la ressource.

De plus, la mise en place de cette tarification progressive doit nécessairement prendre en considération les inégalités territoriales en termes de moyens. Il est donc impératif de mettre en œuvre des mécanismes de compensation pour les divers territoires ou les ménages disposant de ressources plus limitées.

Le succès de ce système repose également sur l'adhésion du citoyen, nécessitant un effort important dans le partage transparent de l'information sur la tarification et ses bénéfices. En insistant sur une communication claire et accessible, les citoyens seront à même de mieux comprendre l'importance de leur contribution individuelle à la gestion durable de l'eau.

Ensuite, pour garantir une meilleure justice sociale, la tarification progressive de l'eau pourrait être intégrée dans le processus fiscal annuel. En incluant la consommation d'eau dans la déclaration d'impôts, le foyer serait comptabilisé de manière plus exhaustive, favorisant ainsi une approche plus équitable et responsable de la consommation de cette ressource. Ce lien entre la fiscalité et la consommation d'eau contribuerait à renforcer la conscience citoyenne et à promouvoir une utilisation responsable de l'eau à long terme.

Le groupe CFE-CGC souhaite également faire un appel à l'attention des entreprises et des industriels, les incitant à éviter de revivre les conséquences néfastes des délocalisations et des pertes d'emplois résultant des augmentations des coûts énergétiques.

Dans les industries, la CFE-CGC recommande que les représentants du personnel soient impliqués dans les démarches visant à respecter cet objectif car elles peuvent avoir des conséquences sur les processus industriels ou les conditions de travail.

Enfin, nous souhaitons saluer la grande qualité de la contribution de la délégation aux Outre-mer à cet avis. L'accès à l'eau est un droit fondamental qui doit être juridiquement « opposable » comme cela a été proposé par le CESE. Il n'est que temps de mettre en œuvre cette préconisation au sein de ces territoires.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur.